RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval)

Service accessible via FranceConnect. Préparez vos identifiants et votre numéro de carte bancaire.

Ce service permet de signaler une fraude à la carte bancaire si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes **toujours en possession de votre carte bancaire**
- Vous n'êtes pas à l'origine des achats en ligne
- Vous avez déjà fait opposition à la carte auprès de votre banque

Faire la démarche en ligne (https://demarches.service-public.gouv.fr/mademarche/FCB/demarche)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R46526/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Escroquerie (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1520)
Fraude à la carte bancaire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31324)

Émetteur de la démarche en ligne : Ministère chargé de l'intérieur
Vérifié le 21 mai 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)